

No E.P.: **7561**
Rue: Chemin Ernest- PISTEUR

Commune: Veyrier
Objet: Stationnement
Date parution: 05.12.2025

ENQUETE PUBLIQUE

**relative à un projet de réglementation locale du trafic
(au sens de l'article 4 de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 18 décembre 1987,
et de l'article 2 du règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989)**

Par son courriel du 20 novembre 2025, la régie Pilet & Renaud, représentant des propriétaires du fonds, nous demande de réglementer les places de stationnement pour voitures destinées aux visiteurs du chemin Ernest-Pisteur 11 à 17 ainsi que les places de stationnement pour deux-roues motorisés destinées aux habitants et aux visiteurs des adresses précitées.

Dès lors, il convient de réglementer ces prescriptions au moyen de la signalisation adéquate.

L'office cantonal des transports invite toutes les personnes intéressées à faire par écrit, dans un délai de 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis officielle, les observations relatives au projet susmentionné.

Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté durant 30 jours à compter de la publication dans la Feuille officielle, sur demande auprès du standard de l'office cantonal des transports au 022 546 78 00.